

DGAIC  
Madame  
Flavia Forni  
Place du Château 1  
1014 Lausanne

Pully, le 12 mai 2026

## Consultation fédérale – Modification de la loi sur les publications officielles LPubl

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 23 avril 2026 relatif à la consultation fédérale visant à modifier la loi sur les publications officielles LPubl.

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes.

Cela étant dit, l'UCV salue de manière générale toutes les actions visant à renoncer à l'impression des publications officielles que ce soit celles des communes, du canton et celles de la Confédération.

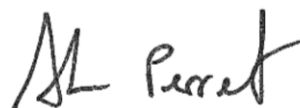
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste